

4^e partie : du Christ, le Rédempteur (24-32)

QUESTION 24

DIEU A-T-IL LAISSÉ TOUTE L'HUMANITÉ PÉRIR DANS CET ÉTAT DE PÉCHÉ ET DE MISÈRE?

Réponse : ayant selon son bon plaisir et de toute éternité élu certains êtres humains à la vie éternelle (1), Dieu a conclu avec ceux-ci une alliance de grâce pour les délivrer de leur état de péché et de misère, et les amener à un état de salut par le moyen d'un Rédempteur (2).

1. *En lui Dieu nous a élus avant la fondation du monde, pour que nous soyons saints et irréprochables devant lui; il nous a prédestinés dans son amour à être ses enfants d'adoption par Jésus-Christ, selon le bon plaisir de sa volonté... (Éphésiens 1.4-5).*
2. *Car personne ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi, puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché. Mais maintenant, sans la loi est manifestée la justice de Dieu, à laquelle rendent témoignage la loi et les prophètes, justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ pour tous ceux qui croient. Il n'y a point de distinction (Romains 3.20-22).*

La loi est-elle donc contre les promesses de Dieu ? Loin de là! S'il avait été donné une loi qui puisse procurer la vie, la justice viendrait réellement de la loi. Mais l'Écriture a tout renfermé sous le péché, afin que ce qui avait été promis soit donné par la foi en Jésus-Christ à ceux qui croient (Galates 3.21-22).

Dans son immense bonté, Dieu n'a pas abandonné la totalité de l'humanité dans son état de perdition (Jn 3.16). Il a, selon le bon plaisir de sa volonté souveraine et sans aucune contrainte extérieure (Ro 9.11-12, 18, 21-23), décrété le salut de certains individus (Ac 13.48; Ro 8.28-30; 1 Th 5.9; 2 Th 2.13-14). Il s'agit d'un reste (Mt 7.13-

14; Mt 22.14; Lc 13.23-24 ; Ro 9.27-29) connu de Dieu et élu en son Fils bien-aimé pour la sanctification et la gloire éternelle (Ro 8.28-30; 2 Ti 2.19 ; 1 Pi 1.2).

Ce salut repose entièrement sur Christ, le Rédempteur qui s'est offert en sacrifice pour racheter de leurs péchés tous ceux et celles que le Père lui a donnés du sein des nations (Jn 17.9; Ga 4.4-5; Ap 5.9).

Dieu n'a prédestiné personne à la perdition éternelle. Celle-ci est le salaire pleinement mérité pour le péché (Ro 6.23).